



NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

55 N° 2 1928

Trois nouvelles 'Etudes bibliques'

Jean CALES

p. 116 - 131

<https://www.nrt.be/en/articles/trois-nouvelles-etudes-bibliques-3267>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Trois nouvelles « Études bibliques » ⁽²⁾

La collection d' « Études bibliques » publiée sous la direction du R. P. Lagrange s'est enrichie, au cours de la dernière année scolaire, de trois importants volumes sur des sujets divers à souhait : *Grammaire du Grec biblique*, *Le Livre de Job*, *L'Épître de saint Jacques*.

(1) Le mot est d'un Vicaire Général, dans une lettre au P. Vermeersch.

(2) *Grammaire du grec biblique* suivie d'un choix de papyrus, par le P. F. M. ABEL, des Frères Prêcheurs. Paris, Librairie Lecoffre, J. Gabalda et fils, 1927. In-8° raisin de XL-415 pages. Prix : 75 fr.

Le Livre de Job, par le P. Paul DUCHEME, des Frères Prêcheurs. Paris, (mêmes éditeurs), 1926. In-8° raisin de CLXXVIII-612 pages. Prix : 120 fr.

L'Épître de saint Jacques, par Joseph CHAINE. Paris, (mêmes éditeurs). In-8° raisin de CXII-151 pages. Prix : 40 fr.

I.

Nous avons, en français, quelques bons travaux de détail sur le grec biblique, par Viteau, Psichari, Rouffiac, Regard. Mais une grammaire nous manquait encore. Le R. P. F.-M. Abel, de l'École Saint-Etienne, de Jérusalem, vient de combler largement cette lacune.

Qu'est-ce que le grec biblique? — Au XVII^e siècle et au XVIII^e, les « puristes » essayaient d'établir que c'était un grec très pur, égal à celui des meilleurs classiques; les « hébraïstes », outre qu'ils y découvraient en grand nombre des barbarismes et des solécismes, en faisaient une sorte de dialecte spécial : *διάλεκτος ἑβραϊζουσα*, comme disait l'un d'eux.

Durant les dernières décades, personne certes, n'est revenu à l'opinion des puristes. Mais l'étude des papyrus a fait naître parfois une tendance à réduire à presque rien les hébraïsmes et les aramaïsmes du grec biblique. — Actuellement, l'accord paraît à peu près fait: le fond du grec biblique appartient à la *κοινή*; il s'y rencontre, à des doses variées, des hébraïsmes et des aramaïsmes.

Les meilleures précisions sur la *κοινή* ont été données par M. A. Meillet, dans son *Aperçu d'une histoire de la langue grecque* (2^e éd., Paris, Hachette, 1920) que le R. P. Abel ne paraît pas avoir connu: « Le nom de *κοινή* s'applique à plusieurs notions différentes.

« En parlant de *κοινή*, les anciens pensaient le plus souvent à un dialecte littéraire,... le dialecte employé par des prosateurs de l'époque hellénistique ou impériale comme Polybe ou Plutarque. C'est contre cette *κοινή* que réagissaient les atticismes...

« Les linguistes modernes, qui s'intéressent à la langue parlée plus qu'aux langues littéraires, entendent volontiers

par *κοινή* la langue parlée en Grèce, depuis l'époque d'Alexandre environ, par la plupart des gens cultivés, et qui était comprise partout où l'on parlait grec... Des textes écrits par des gens peu lettrés, notamment certains papyrus trouvés en Egypte et la plus grande partie du Nouveau Testament en donnent une idée. Les anciens appliquaient déjà le nom de *κοινή* à cette manière de parler familière ou vulgaire.

« Enfin, on a constaté que les divers parlers grecs modernes ne reposent pas sur les dialectes anciens, éolien, dorien, etc. ; tous s'expliquent par un grec sensiblement un ; on exprime d'ordinaire ce fait en disant que le grec moderne repose sur la *κοινή* ; en ce sens, la *κοινή* est la langue qu'on peut restituer grâce à la comparaison des parlers grecs modernes et à l'histoire du grec médiéval et moderne... » (p. 179).

On voit que ces trois notions distinctes, « s'appliquent à la langue d'une même époque et des mêmes personnes. La *κοινή* littéraire est la langue de la prose littéraire des gens qui parlaient cette *κοινή* courante, dont les écrits d'individus peu lettrés donnent une idée. Et c'est sur le développement ultérieur de cette langue courante que reposent en effet les parlers grecs modernes » (p. 180).

Le grec biblique chevauche, pour ainsi dire, sur les deux premières notions : langue littéraire et langue courante, appuyant d'ailleurs sur la seconde beaucoup plus que sur la première. — Ce n'est donc ni un dialecte spécial, « ni un jargon de la *Κοινή* », note le P. Abel. Il ne s'ensuit pas qu'il soit exempt de sémitismes. Sans doute, les papyrus ont montré qu'un bon nombre de mots, d'expressions, de tournures qu'on croyait propres à la Bible grecque se trouvent ailleurs aussi dans la *κοινή*. Mais le P. Abel tient très justement, après J. H. Moulton et H. St-John Thackeray, qu'« il y a hébraïsme dans l'emploi immodéré d'une tournure, d'une locution, d'une phrase qui peut à la rigueur être grecque, mais dont la fréquence ne s'explique que par sa coïncidence

avec l'hébreu » (p. XXVI sq.). — En outre, remarque Thackeray, le grec courant tendait à une simplification qui le rapprochait du parler oriental, plus primitif et plus enfantin. » Et il arriva de la sorte que les traducteurs du Pentateuque trouvèrent sous la main, toutes préparées dans le parler courant, nombre de phrases et de locutions analogues aux phrases hébraïques qu'ils avaient à rendre. Ces phrases, ils les adoptèrent et, ce faisant, ils leur donnèrent un cours et une circulation beaucoup plus étendus qu'ils ne les avaient jamais eus jusque là. Les traducteurs subséquents prirent pour modèle le grec du Pentateuque, et, de la Bible grecque, ces « hébraïsmes » passèrent dans les pages de quelques écrivains du Nouveau Testament (Luc en particulier) qui avaient étudié les LXX » (*A grammar of the O. T. in Greek*, p. 29 sq.; cf. Abel, p. XXVII).

Ce genre d'hébraïsmes n'est malheureusement pas le seul dans l'Ancien Testament grec. Certains traducteurs, attachés outre mesure à la lettre même du texte sacré, ont sacrifié la correction grecque au désir de rendre fidèlement les plus petites minuties du texte hébreu : dans II Reg. (II Sam.) XI, 5, on trouve : ἔγω εἰμι ἐν γαστρὶ ἔγω, pour traduire : « je suis enceinte » ; et dans Juges VI, 18 : ἔγω εἰμι καθίσταμαι, pour : « Je resterai ». — Aquila ira plus loin encore et écrira : Ἐν ἀρχῇ ἔκτισεν ὁ θεὸς τὸν οὐρανόν... « Au commencement Dieu créa le ciel... ». Σὺν est pour rendre l'hébreu *'eth*, signe de l'accusatif ! — La gamme est extrêmement variée, depuis l'élégance du Pentateuque, d'Isaïe, de I Machab., jusqu'au servilisme invraisemblable de Juges, II Reg, XI. 2-III Reg. II. 11, III Reg. XXII et IV Reg., Jer. XXIX-LI, etc. La Sagesse de Salomon et II Mach. ont été écrits directement en grec et représentent une bonne *κοινή*.

« Les sémitismes proprement dits du Nouveau Testament sont de deux sortes. Les premiers, dits *hébraïsmes*, sont des imitations, conscientes ou non, du littéralisme de la version

grecque des LXX. Les seconds, nommés *aramaïsmes*, sont des traductions serviles de sources sémitiques orales ou écrites, y compris les pensées conçues suivant la tournure d'esprit sémitique de l'écrivain et rendues par lui en grec avec plus ou moins de succès » (Abel, p. XXVIII).

Saint Marc est écrit dans une *κοινή* qui décèle aussitôt un Sémite. — Saint Matthieu, bien que traduit de l'araméen avec une notable liberté, est marqué néanmoins d'une assez forte empreinte sémitique, accentuée, au surplus, par de nombreuses citations de l'Ancien Testament, citations qui sont faites tantôt d'après l'hébreu et tantôt d'après les LXX. — Le troisième Evangile a beaucoup plus d'hébraïsmes encore, là où il est écrit d'après des sources : c'est que saint Luc s'était fait de propos délibéré une langue scripturaire analogue à celle des LXX. — On a soutenu récemment que le quatrième Evangile grec était traduit de l'araméen ; à tort, sans aucun doute, mais sans trop s'écarter des vraisemblances. C'est assez dire que sa grécité, bien que correcte, laisse transparaître un auteur araméen. — L'Apocalypse est beaucoup plus manifestement sémitisante. — Des deux Épîtres de Pierre, la seconde est plus littéraire que la première. Cela vient probablement de ce que l'Apôtre s'est servi de deux secrétaires différents. — Saint Paul écrit dans une *κοινή* normale, bien que le tour de ses pensées ne soit certes pas hellénique. — Les deux livres du Nouveau Testament les plus purement écrits sont l'Épître aux Hébreux et l'Épître de saint Jacques.

Il n'est pas besoin de dire qu'on trouvera des détails beaucoup plus amples dans l'Introduction du P. Abel.

Théoriquement, sa grammaire eût dû se borner à relever les particularités qui distinguent le grec biblique. Elle n'a eu garde de s'en tenir là. On y trouve exposés les paradigmes du grec classique et multipliées les citations des bons auteurs. « Le rappel des formes et des constructions littéraires...

permettra de mesurer du premier coup d'œil la conformité ou l'écart du style des auteurs sacrés ». — D'autre part, « afin de donner une idée suffisante du langage employé dans l'ambiance des traducteurs et des écrivains bibliques », l'auteur a pris à tâche de fournir de nombreux extraits des documents de la *koivή*, surtout des papyrus et des inscriptions dont beaucoup d'étudiants n'ont pas sous la main les collections nombreuses et dispendieuses. « Aux exemples insérés au cours de la grammaire, sont venus se joindre une vingtaine de spécimens en appendice, tirés de la correspondance gréco-égyptienne sur papyrus ».

Peut-être, à force d'avoir voulu constituer un répertoire relativement complet, l'exposé fait-il quelque peu l'impression d'être touffu et de manquer de jour. L'inconvénient, si vraiment il existe, sera très atténué par deux bonnes tables dont le R. P. C. Lavergne a colligé les fiches : l'une rassemble les mots grecs et l'autre les références aux textes bibliques. Par la dernière, on s'apercevra que le P. Abel a insisté sur le grec du Nouveau Testament beaucoup plus que sur celui des LXX.

Professeurs et étudiants lui doivent une grande reconnaissance pour un travail dont il n'est pas difficile de deviner qu'il a coûté de longs et parfois bien fastidieux efforts.

II.

La Septante de Job ne tient pas une grande place dans le livre du P. Abel. Le R. P. Dhorme, dans son beau commentaire de Job, l'a étudiée de très près, moins, il est vrai, du point de vue grammatical que de celui de sa valeur comme version. Cette valeur est fort médiocre. L'interprète alexandrin paraphrase trop souvent l'hébreu plutôt qu'il ne le traduit; et il a omis de rendre près d'un tiers de son texte. « Quand on compare la Vulgate aux Septante ou à la Pesbitto,

écrit le P. Dhorme, on s'incline devant l'inestimable supériorité du génie de saint Jérôme... ».

Mais la question des Septante et des autres versions n'est qu'un point relativement secondaire dans le travail de l'exégète dominicain. L'introduction compte cent soixante-dix-huit pages; la traduction et le commentaire en ont cinq cent quatre-vingt dix-sept. — De tout cela nous ne dirons que peu de mots, comptant que plusieurs de nos lecteurs voudront s'en informer par eux-mêmes.

Le P. Dhorme expose la légende qui s'est formée autour de Job. Surtout il résout, avec sa parfaite compétence d'orientaliste, le problème posé par la patrie du héros et les pays respectifs de ses amis. Des deux traditions dont l'une localise la terre de Hus dans le Hauran ou la Trachonitide, l'autre la place en Arabie ou en Idumée, ou plutôt sur la frontière de ces deux régions, c'est la seconde seule qui est solidement appuyée. — On eût aimé qu'un mot fût dit sur la dose d'historicité qu'il convient d'attribuer au fond du drame et à ses personnages. La question n'est même pas posée.

L'authenticité du cadre en prose et de la discussion poétique avec les trois amis est affirmée et solidement prouvée. Les discours de Iahvé, pareillement, sont de l'auteur primitif, y compris la description de Béhémoth et de Léviathan; mais peut-être cet auteur les a-t-il écrits après un certain intervalle, alors qu'il a ressenti une inspiration nouvelle et s'est laissé emporter à des hauteurs où ne pouvait atteindre la discussion de Job et des amis. C'est à ce moment aussi qu'il aurait composé le magnifique poème de la sagesse (ch. XXVIII), qui joue le rôle de « reposoir » vers la fin du dialogue poétique. — Et les discours d'Elihu? — « La façon dont Elihu est présenté, sa disparition sans laisser de traces, le caractère secondaire de son intervention, le but et la méthode de son argumentation, la couleur très personnelle et aramaisante de son langage : autant d'indices d'un auteur

travaillant sur un livre déjà composé et amenant un nouveau personnage, dont la mission sera de réfuter quelques exagérations de langage du principal interlocuteur »... « Un nouvel écrivain inspiré » serait intervenu qui, « non content de recopier ou de redicter l'œuvre primitive », l'aurait complétée et lui aurait donné « sa forme définitive qui est celle de notre livre canonique » (p. LXXXII). Toutefois, ajoute-t-on, « il va sans dire qu'on ne peut ni doit donner aux arguments une valeur apodictique. Nous sommes toujours dans le domaine du plus ou moins probable » (p. LXXXV). — Présentée avec cette sage réserve, la conclusion peut assurément être adoptée. Mais les ressources prodigieusement variées du poète de Job font qu'on garde malgré tout un légitime scepticisme. Dans le faisceau des arguments proposés, aucun, pris à part, ne serait de force à résister à une discussion serrée.

De quelle date est le livre de Job? — Les opinions ont oscillé entre l'époque des patriarches et celle des Macchabées! Pour assigner au poème, du même coup, sa vraie place doctrinale et sa place chronologique, le P. Dhorme le compare avec les autres livres de l'Ancien Testament qui ont avec lui des assonances ou des dissonances. Il croit découvrir de la sorte qu'il est postérieur à la seconde partie d'Isaïe, à Jérémie, aux Psaumes CVII. CIII. CXLIV, etc., aux Proverbes — dont il contiendrait d'assez nombreuses réminiscences —, finalement à Zacharie qui prophétisait en 520. En revanche, Job aurait déteint sur Malachie, vers 450, sur les Lamentations, l'Ecclésiaste, l'Ecclésiastique, Baruch et Tobie. Sa date serait donc à fixer aux environs de 500. — La conclusion nous paraît assez vraisemblable, à tout prendre, bien que nous soyons loin de regarder comme solidement probables un bon nombre des emprunts ou même des réminiscences attribués à Job : l'auteur est trop foncièrement original et indépendant pour que des rencontres plus ou

moins vagues soient à expliquer de sa part comme le résultat de citations ou même de simples utilisations de livres préexistants.

La doctrine de Job obtient un important chapitre (ch. VIII, p. LXXXVIII-CXX). Elle y avait d'autant plus droit que le commentaire ne sera aucunement doctrinal. — « Dieu et les êtres célestes ». « L'homme ». « Dieu et l'homme ». « Devoir et vertu ». « Péché et vice ». « La thèse de la sanction ». « L'antithèse » : tels sont les chefs sous lesquels sont groupés les enseignements du sublime poème. — Pourquoi n'avoir pas débuté, « comme le font généralement les commentateurs, par une enquête sur le but poursuivi par l'auteur ou les auteurs de l'ouvrage » ? — Parce que, répond le P. Dhorme, « cette méthode est fallacieuse ». — La raison ? — Nous avons affaire à une composition orientale qui ne s'inquiète ni de la logique ni des procédés de l'Occident. — Par notre faute, sans doute, nous trouvons ce raisonnement lui-même quelque peu oriental. Tout d'abord, l'analyse du livre laisse apercevoir un plan relativement bien suivi. Et puis, l'auteur fit-il beaucoup plus de zigzags qu'il n'en fait en réalité, le commentateur n'en devrait pas moins s'enquérir de son but et puis l'exposer avec un ordre et une logique d'Occident. Mais, après tout, l'essentiel est que la doctrine soit nettement exposée ; et elle l'est ici avec une clarté parfaite.

Un point, cependant, nous a paru touché trop superficiellement et résolu trop artificiellement. — Le P. Dhorme revient quatre fois sur Job XIX. 23-27, mais toujours en passant et sans jamais essayer une discussion en règle.

« Job en appelle à la postérité (XIX. 23-24). Il a conscience que son innocence apparaîtra au grand jour et que Dieu lui-même, se dressant sur terre, prendra la défense de son serviteur » (p. xxxv).

« Job réclame... le jugement, il ne le craint point... C'est à ce jugement que, suivant une interprétation obvie du texte, il fait allusion dans XIX, 25-29 » (p. LXVII).

« Au fond, Job réclame constamment le jugement de Dieu... Il a confiance dans la manifestation de la justice divine... » Suit la citation de XIX. 25-27) (p. xcvii).

« ... L'expérience ne doit durer qu'un temps. Job a un certain pressentiment de la façon dont se terminera l'aventure (XIX. 23 ss.). Mais les souffrances qu'il endure sont le fait actuel, celui qui motive ses apostrophes ou ses invectives. Qu'importe si, dans l'Épilogue, tout sera remis en place!... » (p. cxvi).

C'est tout; et c'est vraiment trop peu. — Si nous comprenons bien, le célèbre passage exprimerait seulement une sorte de prévision de la théophanie des Ch. XXXVIII-XLII et ne contiendrait aucune allusion à une vie de l'au-delà. Il y a en sens contraire une tradition, nous ne disons pas obligatoire, mais sérieuse, puisqu'elle est représentée par la plupart des Pères les plus illustres : Clément de Rome, Origène, Cyrille de Jérusalem, Jérôme, Augustin. Pour la regarder comme non avenue, il faudrait être au moins à peu près assuré qu'elle manque de fondement dans le texte et le contexte. Il nous semble plutôt qu'elle s'y accorde fort bien. Dans les premiers chapitres, la pensée de Job ne va pas au-delà du triste *Sheol* qu'il considère tantôt comme une sorte de lieu de repos et de délivrance, tantôt et surtout comme le séjour d'une existence engourdie et misérable. Mais, à partir du Ch. XIV, l'idée lui vient d'une véritable survie où l'on serait encore en relation avec Dieu ou d'une résurrection analogue à celle des arbres au printemps. — Nulle part, il n'exprime le moindre espoir de se voir réhabilité avant de mourir. Et tout à coup, au Ch. XIX, il proclame, avec la solennité que l'on sait, une certitude qu'il voudrait voir gravée sur l'airain et sculptée sur le roc. — Le P. Dhorme la traduit ainsi :

XIX. 25 : « Moi, je sais que mon défenseur est vivant
Et que, le dernier, sur terre il se lèvera.

- 26 Et derrière ma peau ' je me tiendrai debout '
 Et de ma chair je verrai Eloah,
 27 Lui que, moi, je verrai, moi,
 Et que mes yeux regarderont et non un autre :
 Mes reins languissent dans mon sein ! »

Nous aimons mieux sa traduction de 1914 (Rev. Bibl. p. 131).

Quant à moi, je sais que mon vengeur est vivant
 Et qu'un garant se lèvera sur la poussière !
 Même après qu'on m'aura dépouillé de cette peau
 Et même sans ma chair je verrai Dieu.
 Lui que je verrai moi-même
 Et que mes yeux verront, mes propres yeux... ».

Il s'agirait alors, semble-t-il, d'une vision de Dieu par l'âme après la déposition de son corps. — Mais la version suivante n'est pas exclue pour le v. 26 :

« Même après qu'on m'aura dépouillé de cette peau,
 Néanmoins de ma chair je verrai Dieu ».

En tout cas la correction textuelle de 26^a par le P. Dhorme nous paraît extrêmement problématique.

En somme, l'interprétation eschatologique du passage est, d'elle-même, encore la plus vraisemblable. — Faut-il tant s'étonner qu'une espérance si haute, par révélation subite peut-être, se soit présentée à l'esprit de Job, quand Isaïe, xxvi. 19 ss. — que le P. Dhorme admet sans doute comme antérieur — avait déjà annoncé la résurrection des justes d'Israël ?

A l'objection que la discussion aurait dû s'arrêter là, si Job avait eu connaissance de la récompense réservée au juste dans une autre vie, l'on aura un commencement de réponse en transposant quelque peu la réflexion du P. Dhorme citée plus haut : « Les souffrances que (Job) endure sont le fait actuel, celui qui motive ses apostrophes ou ses invectives. Qu'importe si (dans l'au-delà) tout sera remis en place ! ». — Et puis il est évident que Job n'a pas eu la

révélation *in extenso* de la solution générale telle qu'elle nous a été octroyée depuis...

Le R. P. Dhorme est un spécialiste de renom dans la science des langues sémitiques. C'est dire le vif intérêt et la grande valeur de son chapitre sur « la langue du livre de Job » dont un bon nombre de termes propres s'expliquent ou s'éclairent par le babylonien ou l'assyrien, surtout par l'arabe et l'araméen. — Très raisonnable et prudent est le chapitre sur « mètres et strophes » ; et de première importance celui qui suit sur « texte et versions ».

Dans l'exégèse aussi, la philologie obtient la part du lion, une prédominance à peu près exclusive. Un petit *apparatus* critique précède le commentaire de chaque verset, passant en revue les données utiles du texte hébreu et des versions anciennes.

La traduction a visé principalement à la fidélité et à la clarté. Elle paraît s'être moins souciée de l'agrément et d'une élégance qui pourtant ne déplairait pas en un si beau poème.

Le tout représente un immense travail qui, heureusement, fera faire un progrès proportionné à l'intelligence d'un des plus difficiles livres de l'Ancien Testament. Nous avons quelque peu indiqué ce qui nous y plaisait moins. Nous serions infini si nous voulions indiquer en détail ce qui nous y plaît le plus.

III.

Comparé au Commentaire de Job, un Commentaire de l'Épître de saint Jacques doit être, semble-t-il, une besogne légère et de mince tracas. Et pourtant, les quelque deux cent soixante pages qui ont valu à M. Joseph Chainé le titre de docteur en théologie et une chaire d'Écriture Sainte à l'Université catholique de Lyon montrent assez qu'on peut trouver beaucoup à dire sur ce petit écrit, si piquant et si

original parmi les autres livres du Nouveau Testament. Encore M. Chainé aurait-il pu ajouter utilement un chapitre de plus à son introduction : un bref aperçu de l'histoire exégétique de la première des Épîtres catholiques.

Son premier chapitre recherche d'abord les traces de l'Épître dans la littérature chrétienne des deux premiers siècles : il semble que Clément Romain ait fait quelques emprunts à Jacques. Viennent ensuite les témoignages en faveur de la canonicité, du III^e au V^e siècle. Puis la question d'authenticité et les renseignements sur la personne de Jacques.

D'après la tradition et l'histoire, l'Épître est de Jacques, frère du Seigneur et premier évêque de Jérusalem. Celui-ci est identique à l'Apôtre Jacques le Mineur : les objections à l'encontre manquent vraiment de solidité. — Le portrait célèbre tracé par Hégésippe et faisant de Jacques une sorte de grand-prêtre juif est en grande partie légendaire et paraît provenir d'un milieu ébionite.

M. Chainé refuse d'admettre que Jacques ait été « un légaliste pharisien, attaché à la lettre du texte plus qu'à son esprit, donnant aux menues prescriptions une importance supérieure, ou seulement égale à celle des grands commandements » (p. XXXV). Certes ! — Nous aimons moins qu'il lui impute « d'avoir regardé les œuvres légales comme nécessaires aux Juifs à titre de condition de salut ou de perfection » (p. XXXIV), de n'avoir « pas eu la vigueur intellectuelle nécessaire pour comprendre que le rôle de la Loi était fini même pour Israël » (p. XXXV). Qu'on dise qu'il s'est inspiré, dans la solution des controverses, de « l'amour de la paix », qu'il a pensé que « quelques concessions pratiques à des frères intransigeants étaient le meilleur moyen d'éviter un conflit » : à la bonne heure ! et nous souscrivons de tout cœur. Qu'on ajoute encore que « Jacques plus que les autres apôtres est demeuré attaché au passé », nous le voulons aussi. Qu'on aille même jusqu'à tenir qu'il ne s'est pas rendu

compte clairement, comme l'Apôtre des Gentils, que le mosaïsme était périmé, nous disons : *transeat*,... pourvu qu'on ne lui prête pas l'opinion positive — et erronée! — que les chrétiens issus du judaïsme continueraient toujours à l'avenir d'être liés par les préceptes de l'Ancienne Alliance.

Dans son chapitre second sur « les données de l'Épître », M. Chainé s'enquiert d'abord, à travers vingt-quatre pages, des rapports de Jacques avec les livres de l'Ancien Testament. Il découvre quatre citations textuelles et quelques réminiscences qui sont presque des citations. — Les rapprochements sont tout autrement notables avec l'enseignement de Jésus : ils portent sur quarante-six versets, alors que l'Épître en a seulement cent huit. Proportion surprenante pour un écrit que certains critiques voudraient faire tenir pour purement juif et nullement chrétien.

La contradiction apparente, au sujet de la foi et des œuvres, entre Jac. II. 24 et Rom. III. 28, Gal. II. 16, entre Jac. II. 21 et Rom. IV. 2 (cf. Gal. II. 5-7), n'est évidemment qu'apparente, au point que « beaucoup de protestants en conviennent aujourd'hui, avec des nuances diverses ». — M. Chainé regarde comme prouvé que Jacques avait lu l'Épître aux Romains et probablement aussi l'Épître aux Galates. A tort ou à raison, nous serions moins affirmatif.

Les données de l'Épître ne permettent pas de constater une influence, sur Jacques, des idées philosophiques de la Grèce, bien qu'on puisse noter dans son écrit des analogies avec « quelques maximes de sages ou de philosophes païens » grecs, romains, égyptiens...

Au sujet de l'authenticité, l'examen interne aboutit à la même conclusion que la tradition et l'histoire : « L'auteur est juif », et tout ensemble « chrétien » ; il « est à identifier avec Jacques, évêque de Jérusalem ».

Les destinataires de l'écrit, « les douze tribus qui sont dans la dispersion », paraissent être les Juifs « convertis qui

n'habitent pas dans la ville sainte »... Descendants d'Abraham, ils ont reconnu le Messie, ils sont le véritable Israël selon la chair et selon la foi. Semblables à des prémices (I.18), « ils représentent tout le reste de la nation ».

A quelle date écrivit Jacques? — Probablement entre 57 et 62. Pas après 62: il fut martyrisé cette année-là. Pas avant 57, c'est-à-dire: pas avant l'Épître aux Romains dont il réfute une fausse interprétation... Son « principal enseignement a pour objet la nécessité des œuvres ».

Le troisième chapitre étudie « la langue et le style » et, dans l'une et l'autre, « les traces de sémittisme » d'une part et d'autre part « les traces d'hellénisme ». — Nous avons dit, avec le P. Abel, à propos de la grammaire du grec biblique, que l'Épître de Jacques était écrite dans un grec relativement très pur. L'Évêque de Jérusalem aurait-il connu cette langue « au point de la parler et de l'écrire avec l'art qui fait de son Épître le chef-d'œuvre littéraire du N.-T. » ? M. Chaine pose la question et répond par la négative. « Puisque les apôtres avaient coutume, comme les anciens, de recourir à des secrétaires pour écrire leurs lettres, il est tout indiqué de supposer que Jacques a eu recours à un frère helléniste » qui « avait lu de bons auteurs ou fréquenté la société cultivée ». — « On sait que le secrétaire d'un auteur inspiré participe à l'inspiration dans la mesure même où il collabore à son écrit ».

Le quatrième chapitre, très court, s'occupe de la « critique textuelle », notamment du texte de la Vulgate.

La traduction, faite sur le grec, est très littérale. Le contenu de l'Épître est divisé en huit « instructions », suivies de « deux avertissements » et d'une série de « dernières recommandations ». Dans les notes d'exégèse, fort copieuses, l'interprète a « usé assez largement de la méthode philologique et comparative afin de mieux expliquer la pensée de l'auteur. Mais celle-ci demeure parfois difficile à saisir. Dans

les passages où le sens est controversé, (M. Chainé a) signalé les interprétations différentes de celle à laquelle (il a) cru devoir se ranger », se bornant, d'ailleurs, comme il convenait, « aux auteurs les plus représentatifs d'un système ou d'une école ». — Deux notes additionnelles seront les bienvenues qui traitent, l'une de « l'extrême-onction », l'autre de « l'exomologèse dans Jacques ».

Quatre tables : de l'introduction, des chapitres et des péripécies, des noms et des choses, des mots grecs expliqués, terminent le volume, qui est dédié aux anciens maîtres de l'auteur : le R. P. Lagrange, M. le doyen Podechard et M. le Professeur Jacquier.

Nous voilà munis enfin d'un excellent commentaire, tout à fait à jour, pour l'une des Épîtres catholiques. Quand serons-nous aussi bien partagés pour les autres ?

En tout cas, un pareil ouvrage en guise de début fait augurer une magnifique carrière exégétique dont il nous tarde de goûter de nouveaux fruits.

Jean CALES, S. I. *Enghien*.